

**Alliance du personnel DRG (14 associations professionnelles et organisations du personnel du secteur de la santé)
H+ Les hôpitaux de Suisse
FMH Fédération des médecins suisses**

Zurich, le 16 mars 2011

Communiqué de presse: Garantie des conditions de travail et de la qualité des prestations dans le cadre du nouveau régime de financement hospitalier (forfaits par cas/DRG):

Solidarité entre associations professionnelles, organisations de personnel, hôpitaux et FMH

L'introduction des forfaits par cas/DRG au niveau national dès 2012 va accentuer la concurrence entre les hôpitaux. Cette mesure peut renforcer considérablement la pression sur les coûts des différents établissements hospitaliers. Lors d'une conférence de presse commune, des associations professionnelles et des organisations du personnel du secteur de la santé ainsi que l'association H+ Les hôpitaux de Suisse et la Fédération des médecins suisses (FMH) ont manifesté leur volonté de faire campagne ensemble pour empêcher que les salaires, les conditions de travail et la qualité des prestations pour les patient-es ne soient menacés par le nouveau mode de financement hospitalier, et pour garantir les formations professionnelles initiales et continues du personnel de la santé. Les organisations mentionnées ci-dessus ont signé une déclaration commune, qui reçoit également le soutien explicite de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

"Il faut empêcher une répercussion pure et simple de la pression des coûts sur le personnel. Les salaires et les conditions d'engagement doivent être garantis et les effectifs ne doivent pas être réduits. Ce dernier point est important, y compris pour les patient-e-s, car si les effectifs disponibles ne sont pas suffisants, alors la qualité du système de santé est mise en danger", selon Katharina Prelicz-Huber, conseillère nationale et présidente du Syndicat suisse des services publics ssp. Le Dr Bernard Wegmüller, directeur de H+ Les hôpitaux de Suisse, confirme le bien-fondé des craintes exprimées par le personnel: "70% des coûts opérationnels des hôpitaux sont des coûts de personnel. Le nouveau financement hospitalier doit proposer des incitations en vue d'optimiser le déroulement du travail dans les hôpitaux et encourager des coopérations judicieuses entre ces derniers, mais il ne doit pas engendrer d'économies sur le dos du personnel". Rosmarie Glauser, secrétaire politique de l'Association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC), complète ces propos en précisant: "Les hôpitaux doivent veiller à ne conclure des contrats tarifaires avec les assureurs que lorsque les conditions d'engagement et de travail ainsi que les dotations en personnel qualifié nécessaires pour assurer une bonne qualité des prestations de santé sont assurées. En cas d'échec des négociations, selon la Loi sur l'assurance maladie (LAMal), il revient aux cantons de fixer les tarifs. Notre déclaration commune recommande aux gouvernements cantonaux de consulter les organisations du personnel en pareille situation." Pierre Théraulaz, président de l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) signale le fait que l'on assiste à un transfert des prestations de santé vers les structures ambulatoires et les établissements médico-sociaux. "C'est pourquoi il faut qu'à l'avenir, ces structures disposent également d'effectifs plus importants et bien qualifiés, afin d'être

à même de fournir les soins nécessaires à ces patient-es. C'est le seul moyen d'éviter des réhospitalisations coûteuses." La FMH soutient, elle aussi, cette déclaration: "Nous avons toujours insisté sur le fait que l'introduction du système des forfaits par cas/DRG devait se faire avec des mesures d'accompagnement. Avec une étude d'accompagnement ("recherche concomittante") sérieuse, c'est le seul moyen qui permette d'éviter des effets indésirables ", souligne Jacques de Haller, président de la FMH. Quant à H+, elle est en mesure d'annoncer de premiers succès dans les efforts entrepris pour assurer la qualité des soins et pour disposer de personnel qualifié: "La qualité des prestations fournies dans les hôpitaux est surveillée par l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ). En outre, H+ s'est mise d'accord avec les assureurs et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS sur le principe d'introduire un modèle permettant de garantir un financement suffisant pour les formations professionnelles initiales et continues des professions non universitaires", selon Bernhard Wegmüller. Ce dernier s'est dit confiant par rapport au fait que la réglementation fixée puisse couvrir les frais effectifs que la formation professionnelle occasionne aux hôpitaux.

Les associations professionnelles et les organisations du personnel ainsi que H+ et la FMH se réjouissent de la solidarité qui s'est créée entre elles. Ces organisations partenaires sont d'accord sur le fait que la Confédération et les financeurs du système de santé sont dorénavant également tenus de s'engager en faveur de la protection du personnel et de la garantie de la qualité des soins en proposant de solutions transitoires praticables, en fixant des conditions contraignantes et en prenant des mesures d'accompagnement.

Annexe:

"Déclaration commune concernant la garantie des conditions de travail et les dotations en personnel nécessaires pour assurer des prestations de santé de bonne qualité lors de la mise en œuvre du nouveau financement hospitalier"

Renseignements:

Beat Ringger, secrétaire ssp/vpod
079 339 87 76, beat.ringger@vpod-ssp.ch

Conrad Engler, Issue Manager Public Affairs H+
031 335 11 50, conrad.engler@hplus.ch

Rosmarie Glauser, secrétaire politique ASMAC
079 688 86 57, rosmarie.glauser@vsao-asmac.ch

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication FMH
031 359 11 50, jacqueline.wettstein@fmh.ch

Pierre Théraulaz, président SBK-ASI
031 388 36 36, pierre.theraulaz@sbk-asi.ch